

DEMANDE DE FORMATION

à remplir complètement et très lisiblement

EMPLOYEUR

Établissement Interlocuteur

Tel. Email

SALARIE

NOM Prénom

Tél. mobile Commune de résidence

PEC • CDDI en SIAE • CDDU en AI • Adulte-Relais • Service Civique

Date fin de contrat : /___/___/___/ Autre statut Reconnaissance d'un handicap

FORMATION



OPERATEUR AMIANTE

Durée : 2 jours • **Horaires** : 9h-17h • **Programme** : Voir ci-après • **Lieu** : Chatillon (92)

Les dates seront précisées dès qu'un groupe pourra être constitué / 1 à 2 sessions par an

Coût : prise en charge FLES pour les salariés en insertion des établissements adhérents et prise en charge employeur pour les autres publics

Positionnement

• Savez-vous couramment lire, écrire et parler en français Oui Non

• Quels sont vos fonctions actuelles ?

• Quel est votre projet professionnel ?

A joindre obligatoirement à la demande : Questionnaire FSE • Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail délivré par le médecin de travail

ENGAGEMENTS

Le salarié s'engage à suivre la formation et prévenir au plus vite le FLES et l'employeur en cas d'empêchement.

Signature du salarié

L'employeur s'engage à libérer le salarié aux dates et horaires de la formation et à prévenir au plus vite le FLES en cas d'empêchement.

L'employeur atteste que les informations ci-dessus sont exactes et s'engage à communiquer le justificatif sur demande du FLES.

Signature + Cachet de l'employeur

Date :

Pour tout renseignement **Tel. 01.34.82.52.37**

A transmettre au FLES par mail **fles.contact@gmail.com**



Prévention des risques liés à l'amiante - personnel opérateur de chantier - initialeRef. **AMI OCI 20**

Obtenir l'attestation de compétence "Personnel d'opérateur de chantier pour les activités relevant de l'article R. 4412-139 du Code de Travail".

Avertissement : Le contenu de la cette formation est conforme aux prescriptions fixées dans les annexes techniques de l'arrêté du 23 février 2012, applicable au 7 Mars 2012 et abrogeant l'arrêté du 22 décembre 2009.

Cette formation permet de se conformer aux obligations réglementaires de la sous section 4 du code du travail (article R.4412-139)

 **Pré-requis :**

- Document attestant de l'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail, délivré par le médecin du travail de l'entreprise et prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Maîtrise orale et écrite du français

 **Objectifs :**

Se former à la prévention des risques liés à l'amiante en vue d'obtenir l'attestation de compétence "Personnel opérateur de chantier"

 **Personnes concernées :**

Travailleurs indépendants ou personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, ou du mode opératoire.

 **Programme :****Enseignement théorique :**

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé (effets cancérogènes, effet synergique du tabagisme)
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés.

Mise en situation pratique sur plates-formes pédagogiques :

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;
- Connaître et appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement ;
- Connaître le rôle des équipements de protection collective et les utiliser selon les consignes établies ;
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;
- Utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies ;
- Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées.
- Détecter des dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement ;
- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;
- Appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales.

 **Démarche pédagogique :**

- La formation comprend des enseignements théoriques avec mises en pratique sur des plates-formes pédagogiques.
Le contenu est adapté à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelle.

 **Evaluation et validation :**

- L'évaluation porte sur les aspects théoriques et pratiques :
- Une évaluation théorique de 20 minutes réalisée à partir d'un QCM.
- Une évaluation pratique de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire

formation.bureauveritas.fr

FP-ami-oci-20-(V07-2013).pdf - Copyright Bureau Veritas 07/2013



Questionnaire FSE
à remplir complètement et très lisiblement
et à transmettre au FLES par mail fles.contact@gmail.com

NOM (en capitales) **PRÉNOM** (en capitales).....

Date de naissance (jour/mois/année) **Sexe** : homme femme

Ville de naissance..... **Code Postal**..... **Pays**.....

Adresse (n° et nom de rue).....

Code postal : **Commune** **Téléphone**.....

Quel est votre plus haut niveau d'études atteint ?

- Inférieur à l'école primaire Primaire, secondaire 1er cycle, CAP, BEP...
 Niveau baccalauréat Diplôme supérieur au baccalauréat

Vivez-vous seul(e) avec des enfants à charge ? Oui Non

Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap ? Oui Non

Êtes-vous allocataire de minima sociaux (RSA, ASS, AAH...) ? Oui Non

Vous participez à une action cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE). Le FSE est un instrument de l'Union Européenne pour promouvoir l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion sociale.

L'Union Européenne et la France se sont engagées à évaluer l'efficacité des actions financées par l'argent européen. Dans ce but, le règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17.12.2013 rend obligatoire la collecte de certaines données sur la situation de chacune des personnes qui participent à une action. Les données recueillies par ce questionnaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à connaître l'évolution de votre situation personnelle entre le début et la fin de l'action et à évaluer l'utilisation de l'argent du Fonds Social Européen en France ; certains participants pourront être recontactés dans le cadre d'enquêtes plus approfondies.

Si vous voulez participer à l'action, vous avez l'obligation de fournir les données demandées. Nous vous prions de veiller à l'exactitude, à la précision et à la lisibilité de vos réponses. Nous vous remercions de votre coopération.

Responsable du traitement : Le Responsable du traitement des données collectées par ce questionnaire est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP), en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels nationaux du Fonds Social Européen (FSE) de 2014 à 2020. Ministère du travail, DGEFP, Sous-direction Europe et International, 14 Avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP

Destinataires des données : Les destinataires de vos données sont les organismes chargés de la gestion du FSE en France ainsi que les autorités et services nationaux et européens chargés du contrôle de leur bonne utilisation. Au sein de ces organismes et services, les agents ayant accès à vos données sont ceux qui ont besoin d'y avoir accès pour accomplir les missions qui leur sont confiées.

Enregistrement et conservation des données : Les données recueillies vont être enregistrées dans le système d'information "Ma démarche FSE" par le FLES. Le FLES a l'obligation de détruire ce questionnaire papier dès que les données qu'il contient auront été saisies dans le système d'information "Ma démarche FSE". Les données enregistrées dans le système d'information "Ma démarche FSE" seront conservées jusqu'au 31.12.2033 conformément aux obligations de contrôle et de conservation des données imposées par les règlements européens.

Vos droits : Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données. Pour l'exercer, contactez le Délégué à la Protection des Données protectiondesdonneesdgefp@emploi.gouv.fr. Si vous estimez, après avoir contacté le Délégué à la Protection des Données, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).